

# Campagne d'exonération des droits de scolarité sur critères sociaux 2024-2025

## Foire Aux Questions (FAQ)

### TRADUCTION DES DOCUMENTS ?

#### LA TRADUCTION ASSERMENTÉE EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Tous les documents doivent être impérativement traduits en français ou en anglais.

La traduction assermentée des documents à télécharger n'est pas obligatoire ; en revanche, il est **INDISPENSABLE** de téléverser une copie de la version originale **ET** de la version traduite non assermentée.

### JE NE PEUX PAS RASSEMBLER TOUS LES JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES ?

#### QUE FAIRE SI JE NE PEUX PAS FOURNIR LE LIVRET DE FAMILLE ?

Vous devez produire une attestation sur l'honneur **signée et datée** listant les noms-prénoms et date de naissance de **tous les membres de votre famille, parents et frère-s et / ou sœur-s**, en indiquant ceux qui sont à la charge financière de vos parents durant l'année universitaire 2024-2025.

Le.s frères et / ou sœurs qui travaillent **NE SONT PAS À DÉCLARER**

#### QUE FAIRE SI JE NE PAS FOURNIR LES JUSTIFICATIFS FINANCIERS DEMANDÉS

Si votre situation familiale ne vous permet pas de fournir les justificatifs demandés sur la liste des pièces à fournir :

- ⇒ Contactez rapidement le service scolarité de votre école d'inscription qui, après entretien, prendra contact avec le Pôle Action Sociale Étudiante de Grenoble INP - UGA pour validation.

#### L'UN DE MES PARENTS EST AU FOYER / SANS RESSOURCE, COMMENT LE JUSTIFIER OFFICIELLEMENT ?

L'un de vos parents est au foyer sans ressources, vous devez le justifier officiellement en téléversant l'un des justificatifs suivants :

- ⇒ Déclaration des impôts de non ressource ou de ressource à NEANT,
- ⇒ Attestation de non ressource financière de quelconques natures (ressources de solidarité, pension de veuvage, gains immobiliers, ...) établie par la mairie ou par le chef du village.

### JE VEUX MODIFIER UN DOCUMENT

#### CHANGEMENT DE SITUATION IMPREVU

Un événement est survenu après le dépôt de votre dossier et a modifié votre situation familiale (chômage, licenciement, maladie, divorce, retraite, naissance, mariage, etc...) :

- ⇒ Apporter à votre service de scolarité le justificatif attestant de la nouvelle situation .  
*Exemples : attestation chômage ou de licenciement, attestation de divorce, etc...*

SANS JUSTIFICATIF, LA NOUVELLE SITUATION FINANCIERE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE



## MODIFIER UN DOCUMENT APRES AVOIR SOUMIS MON DOSSIER

**Après la validation de votre dossier, vous ne pouvez plus le modifier.**

Les nouveaux justificatifs sont à adresser à [SOS Candidatures](#) de votre école **avant la DEADLINE de la campagne.**

Pour nous permettre de vous identifier, dans tout message adressé à **SOS Candidatures**, veuillez indiquer vos nom, prénom:

## JE NE TROUVE PAS LA RÉPONSE À MA QUESTION

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, veuillez contacter le [SOS Candidatures](#) de votre école.